



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



Cabinet

Bureau protocole et cérémonies
militaires

Paris, le 30 OCT. 2018

N° — 1295 /ARM/GMP/CAB/PCM

NOTE

à l'attention des
destinataires *in fine*

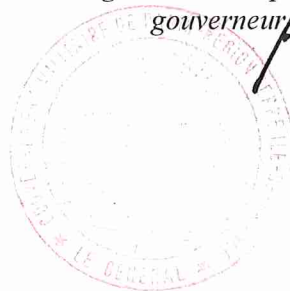
Objet : Tenue vestimentaire des porte-drapeaux.

Annexe : 1

Afin de mettre un terme à certains errements et manques de rigueur constatés, la présente note a pour but de préciser la tenue vestimentaire des porte-drapeaux d'associations lors des cérémonies nationales et manifestations officielles.

Il est demandé aux destinataires de bien vouloir donner les ordres nécessaires à l'exécution des directives de la présente note.

Le général de corps d'armée Bruno LE RAY
gouverneur militaire de Paris



DESTINATAIRES POUR INFORMATION :

Ministère des Armées (CM 16) : christophe.chomel-de-jarnieu@cabinet.defense.gouv.fr
xavier.Broche@cabinet.defense.gouv.fr

Cabinet SEMARM : mindac.directeurs-sec@cabinet.defense.gouv.fr

DESTINATAIRES POUR ACTION :

ONAC-VG : secretariat.direction@onacvg.fr

DMD 77 : dmd77@intra.def.gouv.fr

DMD 78 : dmd78@intra.def.gouv.fr

DMD 91 : dmd91@intra.def.gouv.fr

DMD 92 : dmd92@intra.def.gouv.fr

DMD 93 : dmd93@intra.def.gouv.fr

DMD 94 : dmd94@intra.def.gouv.fr

DMD 95 : dmd95@intra.def.gouv.fr

Comité de la Flamme : secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org
segen@laflammesouslarcdetriomphe.org

DIFFUSION INTERNE :

Chef de cabinet : pierre-eric.guillot@intra.def.gouv.fr

Aide de camp : frederic.baltzer@intra.def.gouv.fr

Bureau PCM : philippe.bouquillon@intra.def.gouv.fr
thierry.bely@intra.def.gouv.fr

Tenue des porte-drapeaux

Toutes les cérémonies se déroulant en Île-de-France sont placées sous la responsabilité du gouverneur militaire de Paris (GMP). En tant que garant du respect du cérémonial militaire, le GMP demande aux fédérations et associations détentrices d'un drapeau de se conformer aux directives ci-dessous :

Si une fédération ou une association participe à une cérémonie en la personne d'un porte-drapeau, ce dernier doit être vêtu de la manière suivante :

1. Tenue :

- chaussures de ville noire ;
- pantalon de couleur grise ou sombre ;
- blazer sombre (noir ou bleu marine) ;
- chemise unie de couleur neutre ;
- cravate noire (le port de la cravate de section est autorisé) ;
- gants blancs (le port des gants blancs est obligatoire pour la tenue du drapeau) ;
- le port d'une coiffure est obligatoire, le port des coiffes militaires est autorisé. Le port d'un couvre-chef fantaisiste ou sans caractère de tradition est à proscrire.

2. Décorations :

- les décorations officielles doivent être portées en ordonnance (décorations de grand modèle pendantes) sur le côté gauche ;
- le port de décorations non officielles et associatives est interdit lors des cérémonies nationales.

3. Baudrier :

- le baudrier se porte sur l'épaule droite afin de ne pas masquer les décorations.

Un souci d'uniformité de la tenue des porte-drapeaux témoigne de la rigueur et de la solennité requises en de telles occasions.

La tenue reflète également le respect à l'égard des autorités présentes.